



COMITE SYNDICAL – Séance du JEUDI 16 MARS 2023

Date de convocation : 10 mars 2023 - Date d'affichage : 10 mars 2023

Nombre de délégués : En exercice : 22 - Présents : 13 - Votants : 19

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix mars, à 20h30, les délégués des communes auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région de Chevreuse, légalement convoqués, se sont rassemblés au siège du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER.

Secrétaire de séance : Pascal HAMON

ETAIENT PRESENTS

CERNAY LA VILLE	:	José SANTINHO	
CHATEAUFORT	:	Christophe JOYAU	Guillaume CASSEZ
CHEVREUSE	:	Anne HERY LE PALLEC	
CHOISEL	:	Gaëlle DIZENGREMEL	
DAMPIERRE EN YVELINES	:	Denis METZGER	
MAGNY LES HAMEAUX	:	Bertrand HOUILLON	
MILON LA CHAPELLE	:	Jacques PELLETIER	Pascal HAMON
SAINT FORGET	:	Frédérique VAUSELLE	
SAINT LAMBERT DES BOIS	:	Olivier BEDOUELLE	Claude HELIE
SENLISSE	:	Marie-Philomène TAVARES	

ABSENTS REPRESENTES

CHOISEL	:	Cécile DISPAU donne pouvoir à Gaëlle DIZENGREMEL
MAGNY LES HAMEAUX	:	Emilie STELLA donne pouvoir à Bertrand HOUILLON
SAINT FORGET	:	Isabelle GAUTHERON donne pouvoir à Frédérique VAUSELLE
SAINT REMY LES CHEVREUSE	:	Dominique BAVOIL donne pouvoir à Anne HERY LE PALLEC
	:	Dominique DUFRASNES donne pouvoir à Pierre GODON
SENLISSE	:	Delphine REAU donne pouvoir à Marie-Philomène TAVARES

ABSENTS EXCUSES

CERNAY LA VILLE	:	Georges PASSET
CHEVREUSE	:	Pierre GODON
DAMPIERRE EN YVELINES	:	Anne BRUNEL

PROCES-VERBAL DE SEANCE

ORDRE DU JOUR :

1. *Nomination d'un secrétaire de séance*
2. *Approbation du procès-verbal du 06/12/2022*
3. *Débat d'Orientation Budgétaire 2023 : présentation du ROB 2023*
4. *Questions diverses*

Le Président ouvre la séance à 20h00.

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président propose de nommer Monsieur Pascal HAMON « secrétaire de séance ».
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte cette proposition.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 06/12/2023

Aucune remarque n'étant apportée, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU SIVOM

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales a institué la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. Les dispositions prévues dans l'article 107 de la Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) du 7 août 2015 ont modifié l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les nouvelles dispositions prévues par la Loi NOTRe précise, en outre, que le rapport d'Orientation Budgétaire fait l'objet d'un débat dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Le Président présente le Rapport d'Orientation Budgétaire du SIVOM de la Région de Chevreuse.

3.1. Compte Administratif 2022

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 17.25% par rapport à 2021, dans laquelle il y a eu 5 mois de fermeture COVID, et en baisse de 9.42% par rapport à l'année 2019 (année de référence avant COVID).

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 17.12% par rapport à 2021 et en hausse de 1.43% par rapport à 2019.

Les produits des services sont en hausse de 3.14% par rapport à 2019.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, le chapitre 1641 « remboursement d'emprunt » n'entraîne aucune remarque.

Le chapitre 21 « achat matériel » est de 9 476 €.

Le chapitre 23 « Travaux » (59 206.58 €) :

3.2. Budget principal 2023

La hausse des coûts de l'énergie (électricité, gaz) impacte de manière significative le chapitre 11 « charges à caractère général » (+150.56%).

Le chapitre 12 « personnel » est en augmentation (5.26%) du fait de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires.

L'augmentation de 7.1% des bases d'imposition prévue par la Loi des Finances 2023, ajoutée à l'augmentation des prix d'entrée du centre aquatique pour 2023, permet l'équilibre du Budget primitif, sans augmentation des taux d'imposition.

En 2023, les dépenses de la section investissement se décomposent de la façon suivante :

- ✓ 536 288 € de solde déficitaire d'exécution reporté.
- ✓ 495 000 € de remboursement de capital de la dette financé par les participations des communes.
- ✓ 52 711 € d'achat de matériel.
- ✓ 447 000 € de travaux.

En 2023, le SIVOM ne prévoit pas de nouveaux emprunts pour financer le programme d'investissement.

Pour faire face à la crise énergétique et réduire son impact sur le budget, le SIVOM a fait réaliser un audit énergétique par le Bureau d'Etudes ETHIS, spécialisé dans l'analyse des centres aquatiques.
Cette étude d'un montant de 11 600 € HT est subventionnée à hauteur de 50% par le FNCCR.

De ce rapport d'audit, il ressort que des travaux d'entretien, de maintenance et de changement des matériels et équipements doivent être réalisés dans le temps en fonction de leur âge et leur degré d'usure.

En conséquence, nous avons réparti les travaux ci-dessous dans une programmation pluriannuelle.

Travaux et matériels pour 2023

DEPENSES (estimation)	Montant
Remplacement 3 armoires électriques chaufferie et traitement air piscine	52 000 €
Rénovation salle de repos Espace Forme	46 000 €
Voiture de service	20 000 €
Matériel de Fitness	19 000 €
Changement masse filtrante de 2 filtres Espace Forme	52 000 €
Divers travaux traitement d'eau	17 000 €
Bardage extérieur pignon Est	40 000 €
Étanchéité toiture pataugeoire	20 000 €
Faux plafond vestiaires collectifs	30 000 €
Armoire traitement eau Espace Forme	50 000 €
Armoire traitement air Espace Forme	30 000 €
Sécurisation parvis Collège	20 000 €
Divers travaux de sobriété énergétique (diagnostic ETHIS 2023)	40 000 €
Provision matériel technique	13 000 €
Grilles goulottes sur les 3 bassins piscine (diagnostic ETHIS)	10 000 €
Récupérateur de fumée TOTAL ECO et vanne coupure gaz (diagnostic ETHIS)	15 000 €
Gaine soufflage locaux techniques (diagnostic ETHIS)	15 000 €
Pompe grand bassin (diagnostic ETHIS)	10 000 €
TOTAL	499 000 €

RAR 2022 **196 000 €**
Dépenses 2023 **303 000 €**

Travaux et matériels : programmation pluriannuelle

DEPENSES (estimation)	Montant
ANNEE 2024	400 000 €
VESTIAIRES PISCINE	200 000 €
FAUX PLAFOND VESTIAIRE PISCINE	50 000 €
TRAVAUX (diagnostic ETHIS)	50 000 €
TRAVAUX SUR POMPE A CHALEUR ESPACE FORME (diagnostic ETHIS)	100 000 €
ANNEE 2025	400 000 €
PARVIS PISCINE	150 000 €
RETELEMENT BOIS BATIMENT PISCINE	100 000 €
TRAVAUX SUR CENTRALE TRAITEMENT AIR (diagnostic ETHIS)	100 000 €
DIVERS TRAVAUX (diagnostic ETHIS)	50 000 €
ANNEE 2026	650 000 €
VESTIAIRES ESPACE FORME	75 000 €
SAUNAS ESPACE FORME	75 000 €
TRAVAUX IMPREVUS (technique et bâtiment)	100 000 €
CHANGEMENT CHAUDIERE A CONDENSATION (diagnostic ETHIS)	400 000 €
TOTAL	1 450 000 €

Monsieur BEDOUELLE : Quid si « plus d'eau » et que l'on doit fermer les piscines par arrêté préfectoral ?

Le Président lui répond que nous sommes un établissement public et qu'une fermeture des piscines publiques n'est pas d'actualité. Il ajoute que la dépense en eau est de 50 litres d'eau par baigneur/par jour. L'ARS oblige d'avoir un minimum de 30 litres d'eau par baigneur et par jour.

Monsieur METZGER : Comment utiliser au mieux la ressource? Quelle solution décarbonée ou géothermie ?

Madame HERY ajoute avoir eu un contact avec EUROVIA pour récupérer la chaleur par le biais du parking.

Le Président leur répond que toutes ces bonnes idées seront analysées et, qu'effectivement, le parking pourrait être un bon récupérateur horizontal de chaleur.

Conclusion du Président

Rappel :

Les Communes membres du SIVOM ont confié à son exécutif la mission de gérer, dans les meilleures conditions économiques pour leurs habitants, les équipements intercommunaux qu'elles ont financés.

Constat :

1. Comme chacun le sait, la crise COVID a eu un impact négatif sur les finances de notre SIVOM.
2. Le bâtiment « piscine » a été mis en service en avril 2008, soit il y a 15 ans ; l'espace « forme » a été mis en service en février 2011, il y a donc 12 ans.

Le vieillissement des matériels et équipements électriques, hydrauliques, électromécaniques va nécessiter, au fur et à mesure du temps, leur remplacement. De même, pour la bonne conservation du bâtiment, des travaux importants vont devoir être entrepris dans le futur.

Une bonne gestion nécessite la constitution de réserves financières pour faire face en tout ou partie aux dépenses futures.

Pour 2023 :

Comme expliqué précédemment, l'augmentation significative du coût de l'énergie, 2^{ème} poste de dépenses après la rémunération du personnel, qui est également en augmentation notamment suite à la revalorisation du point d'indice, entraîne une augmentation du budget. Cependant ; l'augmentation des bases de 7,1 % et l'augmentation des prix d'entrée, votés en décembre dernier, associées aux économies de fonctionnement réalisées, font que le budget 2023, dans lequel est incluse une somme pour l'entretien et la maintenance, est équilibré, sans qu'il soit nécessaire d'augmenter les taux d'imposition

Pour 2024 et après :

Les éléments qui rendent difficiles la prévision sont :

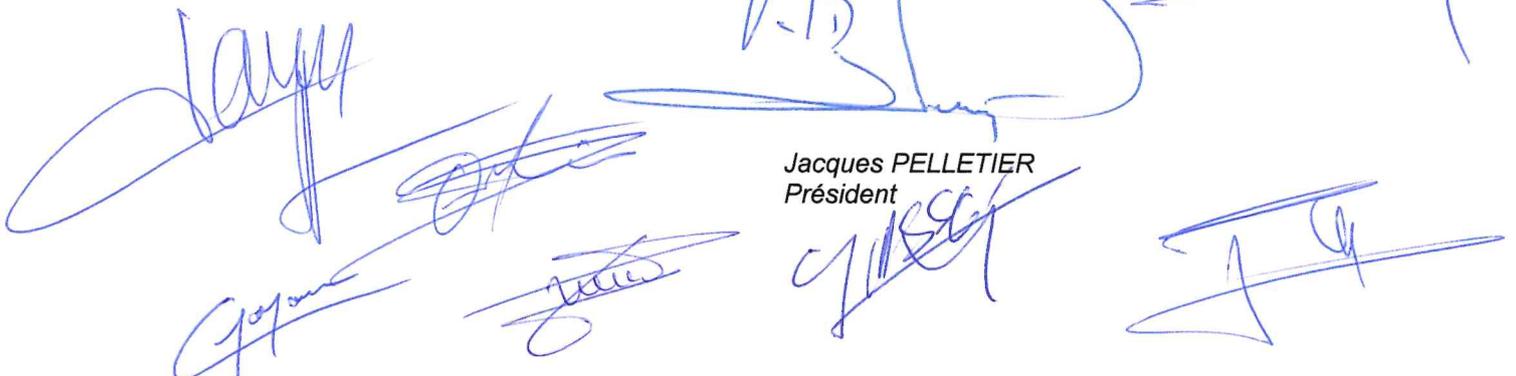
- ✓ L'inflation
- ✓ L'évolution du coût d'énergie
- ✓ Les conséquences politico-économiques de la guerre en Ukraine...

En conséquence, nous établirons à la mi année 2023 les budgets pour les années 2024 et 2025, budgets que nous affinerons par itérations successives.

Après débat, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire et de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires du budget de l'exercice 2023.

4. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse. Fin de la séance, 21h15.



Jacques PELLETIER
Président